



Charte éthique et déontologique des consultants en bilan de compétences

Conformément aux articles L6313-4 ET R6313-4 À R6313-8 et suivants du Code du travail, cette charte éthique et déontologique vise à garantir le respect des principes fondamentaux dans la réalisation des bilans de compétences. Tout consultant intervenant dans la réalisation de bilans de compétences pour G2R formation doit signer la présente charte afin d'attester de son engagement à respecter ces principes.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Les consultants intervenant pour G2R formation s'engagent à traiter tous les bénéficiaires avec équité, sans discrimination fondée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire. Il ne peut être communiqué à un tiers qu'avec son accord écrit, conformément aux dispositions du Code du travail. Les résultats détaillés du bilan ainsi que les informations recueillies au cours des entretiens demeurent strictement confidentiels.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté et Transparence** : Le consultant en bilan de compétences s'engage à fournir des informations claires, honnêtes et complètes sur le déroulement, les objectifs, et les méthodes du bilan de compétences.
- **Neutralité et Objectivité** : Conformément aux articles L6313-4 ET R6313-4 À R6313-8 et suivants du Code du travail, les consultants s'engagent à mener les bilans de compétences **en toute neutralité**, sans influencer les choix ou décisions des bénéficiaires.

3. Qualité des Prestations

- **Compétence et Professionnalisme** : Les consultants s'engagent à maintenir et à actualiser leurs compétences professionnelles par une formation continue et une veille régulière.
- **Personnalisation** : Les bilans de compétences sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, en tenant compte de son parcours, de ses aspirations et de ses contraintes personnelles et professionnelles.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : G2R formation est responsable de la qualité et de la pertinence des prestations fournies. Il veille au respect des exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : G2R formation s'engage à contribuer activement à l'amélioration continue des prestations de bilan de compétences.



5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : G2R respecte scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires encadrant les bilans de compétences, notamment aux articles L6313-4 ET R6313-4 À R6313-8 et suivants du Code du travail.
- **Processus et Procédures** : Les bilans de compétences sont réalisés en suivant des processus et procédures clairement définis et mis en œuvre conformément aux procédures internes de G2R formation et aux exigences réglementaires applicables.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance** : Les consultants doivent éviter tout conflit d'intérêt et s'abstenir de toute influence extérieure pouvant compromettre leur impartialité.
- **Respect des Engagements** : G2R honore les engagements pris envers les bénéficiaires et les partenaires.

7. Bien-être des Bénéficiaires

- **Environnement Sain et Sécurisé** : G2R formation garantit aux bénéficiaires un environnement d'accueil sécurisé, confidentiel et propice à la réflexion personnelle.
- **Écoute et Bienveillance** : Les consultants pratiquent une écoute active et bienveillante, respectant les besoins, les attentes et les rythmes des bénéficiaires.

8. RGPD

- Les consultants respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les informations recueillies sont utilisées exclusivement dans le cadre du bilan de compétences et conservées conformément à la politique de protection des données de G2R formation.

9. IA

- Les consultants utilisent les outils numériques et d'intelligence artificielle dans le respect de la confidentialité des bénéficiaires. Aucune donnée nominative ou confidentielle n'est saisie dans un outil d'IA sans anonymisation préalable.
Les productions générées à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle ne peuvent en aucun cas se substituer à l'analyse, au conseil et au jugement professionnel du consultant.

10. Veille

Les consultants participent aux actions de veille portant notamment sur :

- les évolutions réglementaires ;
- les évolutions des métiers et des compétences ;
- les certifications professionnelles ;
- les dispositifs de financement ;
- les innovations pédagogiques ;
- les innovations technologiques ;
- l'accessibilité et le handicap.



11. Conflits d'intérêts :

Le consultant informe sans délai la Direction de toute situation susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son impartialité ou de créer un conflit d'intérêts.

12. Respect des exigences des financeurs

G2R formation et ses consultants s'engagent à respecter les exigences des financeurs des bilans de compétences, notamment celles de la Caisse des Dépôts et Consignations lorsqu'un bilan est financé via le Compte Personnel de Formation (CPF). Les consultants veillent à assurer une information loyale, une traçabilité des prestations réalisées et le respect des obligations réglementaires, tout en garantissant la confidentialité des données personnelles et des documents de synthèse dans les conditions prévues par le Code du travail.

13. Respect du libre consentement du bénéficiaire

Le consultant veille à recueillir le consentement libre et éclairé du bénéficiaire tout au long du bilan de compétences. Celui-ci demeure libre de mettre fin à son accompagnement dans les conditions prévues par la réglementation et les documents contractuels.

Signature et Engagement

La présente charte est remise à chaque consultant intervenant sur les bilans de compétences. Sa signature conditionne toute intervention pour le compte de G2R formation.

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions en qualité de consultant intervenant pour G2R formation dans le cadre des bilans de compétences.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date :

Signature :